

Initiatives ministérielles

Je veux maintenant parler des termes utilisés dans les titres des avis publiés dans les *Journaux* au sujet du comité mixte spécial chargé d'examiner les propositions constitutionnelles du gouvernement.

Dans l'ordonnance créant ce comité, il est question du comité mixte spécial puis on donne une assez longue description des questions qu'il étudiera. Mais dans le titre des avis parus dans les *Journaux*, on appelle ce comité mixte spécial le «Comité mixte spécial pour le renouvellement de la Confédération canadienne».

• (1020)

Aucune décision n'a été prise et aucune démarche officielle n'a été faite pour nommer ce comité le Comité mixte spécial pour le renouvellement de la Confédération canadienne. Ce comité a pour mandat de déterminer si oui ou non ces propositions pourront conduire à un renouvellement de la Confédération canadienne ou si les Canadiens sont du même avis que le gouvernement qui estime que ces propositions conduiront au renouvellement de la Confédération canadienne. Le nom du comité, et je suis sûr que c'est involontaire, comporte un élément de présomption, presque de propagande, pour utiliser un terme péjoratif. Je pense que quiconque a pris la liberté d'appeler le comité ainsi ne devrait pas prendre de telles libertés et j'espère que l'on pourra trouver un moyen plus technique, objectif et impartial de nommer les comités. Encore une fois, il est inusité, si je me réfère à mon expérience, qu'un comité soit nommé de cette manière.

Je vous demande d'examiner cette question et peut-être de faire part à la Chambre du moyen que nous pourrions utiliser pour empêcher ce genre de situations de se reproduire et nous dire ce que nous pourrions faire au sujet du nom de ce comité.

M. le Président: Je puis assurer au député que je vais examiner cette question dès maintenant. S'il est justifié d'en rester au nom plus technique, il en sera fait ainsi; entre-temps, je vais examiner la situation. Je pense qu'il doit aussi être clair que le comité peut bien sûr, s'il le désire et si cela lui convient, choisir un nom qui obtienne l'approbation de ses membres.

Je prends cependant note de l'observation du député, qui dit que ça n'a pas encore été fait, et j'examinerai la question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loisele (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-29, Loi sur la rémunération du secteur public, j'aimerais inviter les députés de la Chambre à débattre le plus rapidement possible de ce projet de loi, afin qu'il puisse être examiné et adopté par le Sénat. Ainsi, les Canadiens pourront bénéficier à nouveau des services essentiels et tout rentrera dans l'ordre.

[Traduction]

Le piquetage effectué par l'Alliance de la fonction publique devient chaque jour plus violent. Les services offerts aux Canadiens sont réduits de plus en plus et la réputation internationale du Canada en tant que fournisseur de grain fiable pour le reste du monde est de nouveau menacée. Mais les chefs de piquet de l'Alliance de la fonction publique et certains membres continuent de faire fi de la décision rendue le 23 septembre par la Commission des relations de travail dans la fonction publique de . . .

. . . cesser de gêner les employés désignés ou de les empêcher de se présenter au travail.

Il semble que les dirigeants de l'Alliance ont très peu de respect pour la loi. Même si cet organisme représentant le Parlement l'a enjoint de cesser toute activité de grève illégale, l'Alliance a choisi de passer outre à la décision et de poursuivre des activités encore plus illégales.

Je me demande si les membres de l'Alliance sont vraiment fiers d'avoir pu faire fermer le port de Vancouver. Je me demande combien de membres de l'Alliance sont fiers que leur syndicat ait réussi à empêcher les infirmières d'entrer à l'hôpital pour anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'y soigner leurs patients, dont un grand nombre sont des personnes âgées.

La direction du syndicat ne semble pas préoccupée par le fait que leurs activités de grève empêchent beaucoup de nos agriculteurs de gagner leur vie. Je veux rappeler